

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N°69-241/PR-SGG
du 18 Septembre 1969

rattachant le Ministère de l'Economie
et des Finances, le Ministère du
Développement Rural et de la Coopération
et le Ministère des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunications
à la Présidence de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référéndum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - A compter du 22 septembre 1969 et jusqu'au
retour des Ministres intéressés, le Ministère de l'Economie et
des Finances, le Ministère du Développement Rural et de la
Coopération et le Ministère des Travaux Publics, Transports,
Postes et Télécommunications sont rattachés à la Présidence de
la République.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 Septembre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5
Ministères 10 - SGG 4 - SGM 10 -
SGPR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc. 5 -
DGAJL-DEP-Dtion Stat. 6 - JORD 1.



Emile-Derlin ZINSOU